



conseil pour sortie de curatelle article 512

Par **victoire**, le **24/05/2009** à **20:49**

actuellement je suis sous curatelle.j ai un travail a contrat duree indertemine.il se trouve que ca fait un ans que j essaie de sortie de ce systeme l organisme est udaf de pau.de plus entre temps j ai ete agresse par mon ancien employeur j ai porte plainte au prudhommes.Mon avocat a demande a ma curatrice et la aussi il bloque que dois je faire.actuellement j ai plein de projets.Mon compagnon n est pas au courant de ce probleme , je suis arrive a lui mentir.je ne peut plus aller dans ce sens
aide moi car pour moi a mes yeux ils font un abus de pouvoir

Par **jeetendra**, le **24/05/2009** à **22:39**

bonsoir, pour en finir avec la décision de mise sous curatelle, il faut en demander [fluo]la mainlevée [/fluo]en suivant la même procédure que pour la mise sous curatelle (requête + certificat médical, etc) et c'est le juge des tutelles qui décidera ou non de la levée (pouvoir souverain d'appréciation), c'est pour cela que ça traîne, alors patience, cordialement.

Par **victoire**, le **24/05/2009** à **23:20**

je sais que pour sortir de curatelle s est long.je vous remercie de m avoir répondu .victoire